



EFFICACITÉ

Une assurance personnalisée par rapport à la spécificité de vos productions et de votre exposition au risque. Nous proposons une déclinaison de nos contrats par culture, par mode de production, par débouché et un large choix de franchises pour s'adapter au risque de chacun.



PROXIMITÉ

Une assurance construite et gérée en partenariat avec les coopératives et négoces au plus près de la réalité terrain, portée par des conseillers dédiés disponibles au quotidien partout en France.



SIMPLICITÉ

Un parcours client phygital tirant le meilleur parti de l'humain et du digital pour apporter de la mobilité, de la rapidité, de la légèreté administrative et de la transparence sur le contenu des contrats et les tarifs.



Plus d'informations, contactez-nous au 01.40.66.27.52 de 9 h à 18 h du lundi au vendredi. contact@atekka.fr





L'ASSURANCE AGRICOLE NOUVELLE GÉNÉRATION Sécurisez vos revenus!







Protéger l'agriculteur pour protéger l'agriculture et notre alimentation.

AGRICULTEURS, PROFITEZ D'UNE COUVERTURE **EFFICACE, SIMPLE ET MODULABLE** POUR VOTRE EXPLOITATION.

Une couverture contre



Les pertes





Les frais

Les frais de rendements de re-semis supplémentaires de récolte

CÉRÉALES OI ÉAGINFUX Blé tendre d'hiver Colza d'hiver Blé dur d'hiver Tournesol Orae d'hiver Soia Orge de printemps Lin oléagineux Maïs grain Maïs ensilage Triticale Avoine Seigle **CULTURES PROTÉAGINEUX INDUSTRIELLES** Pois Protéagineux Betteraves industrielles Fèves et Féveroles Pommes de terre Lupin Lin textile LA MULTIPLICATION **AUTRES DE SEMENCES** est également couverte Chanvre sur l'ensemble de ces cultures Lentille Œillette

LES CULTURES BIO ET EN CONVERSION

sont également couvertes.

UNE FRANCHISE À LA PARCELLE EN CAS DE GRÊLE ET À LA CULTURE **POUR LES AUTRES ALÉAS.**

4 FORMULES	ESSENTIELLE	OPTIMALE	PREMIUM 20	PREMIUM 15
AVANTAGE PRIX	****	****	**	*
AVANTAGE INDEMNITÉS	**	***	****	****
GRÊLE FRANCHISE À LA PARCELLE	10 %			
ALÉAS CLIMATIQUES VENT, FROID, EAU, CHALEURS, AUTRES* FRANCHISE	30 %	25 %	20 %	15 %

- Tempête
- Ouragan
- Cyclone
- Tourbillon de chaleur

À LA CULTURE

- Coup de vent
- Vent de sable

Froid

- Gel
- Poids de la neige
- Températures
- manque de

Еац

- Inondation
- Excès d'humidité
- Pluies violentes



à partir du 01/08 Début de souscription



DÉCEMBRE

jusq'au 31/12 Fin de souscription



AVRIL

jusq'au 30/04 Pour les cultures de printemps si elles représentent plus de 70 % de mon assolement



MAI

iusqu'au 31/05 mise à jour de mon assolement

UNE ASSURANCE SUBVENTIONNÉE

100 % des dossiers souscrits éligibles à la subvention PAC. Vous économisez entre 30% et 60%⁽²⁾ par rapport au coût de l'assurance avant subvention.

COMMENT BÉNÉFICIER DE MA SUBVENTION ?



MAI

avant 31/05 Je coche «Aide à l'assurance récolte» lors de ma déclaration



NOVEMBRE

avant 30/11 J'envoie mon CERFA à la DDT de mon siège d'exploitation (pré-rempli par Atekka)

⁽²⁾ Non contractuel. Réductions généralement constatées suivant options. L'assuré s'engage à respecter les termes du cahier des charges assurances récolte pour bénéficier de la subvention.



- de température
- Coup de chaleur
- Coup de soleil
- Arrêt et limitation

Incendie dû <u>à la</u>